

# ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

27 avril 2026

Chambéry



**174 adhérents ont été convoqués à cette AG**

# Proposition de modification des statuts



## ARTICLE 1 – Statut et dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : « SAVOIE - SOLIDARITÉ – MIGRANTS ».

## ARTICLE 2 – Objet

Cette association a pour but d'apporter aide et soutien à des personnes migrantes en vue de les aider à stabiliser leur situation et à vivre dans des conditions dignes.

Considérant que bénéficiaire d'un toit est un élément fondamental de la dignité humaine, l'association pourra engager toute initiative publique en faveur du logement et de l'hébergement pour tous et toutes.

Elle pourra accompagner les personnes migrant-e-s, y compris en justice, pour exiger l'hébergement. Elle pourra en dernier recours rechercher ou leur fournir un hébergement. Elle favorisera l'accès à la scolarisation ou à la formation et l'accès aux activités culturelles et aux loisirs des jeunes migrant-e-s. Elle veut agir pour le respect des migrant-e-s, la connaissance mutuelle et l'entraide.

# Proposition de modification des statuts



Pour mener à bien son objet social, l'association pourra notamment signer des baux locatifs et souscrire des assurances locatives ou multi-risques. Elle pourra si besoin accompagner vers les structures d'aide sociale, ou vers toute structure ou profession d'aide et de conseil juridique aux étrangers.

## Nouvelle rédaction article 2 :

L'association a pour but d'apporter aide et soutien à des personnes migrantes en vue de les aider à stabiliser leur situation et à vivre dans des conditions dignes. Elle s'engage à agir pour le respect des migrant-e-s, la connaissance mutuelle et l'entraide.

Considérant que bénéficier d'un toit est un élément fondamental de la dignité humaine, l'association pourra engager toute action en faveur du logement et de l'hébergement pour toutes et tous.

# Proposition de modification des statuts



L'association pourra notamment :

- prendre en charge, en tout ou partie, les frais liés à un hébergement d'urgence ;
- accompagner les migrant-e-s, y compris en justice, pour exiger l'hébergement ;
- en dernier recours, rechercher ou fournir un hébergement jusqu'à stabilisation de la situation de la personne migrante.

L'association favorisera l'accès à la scolarisation ou la formation, aux activités culturelles et aux loisirs des jeunes migrant-e-s.

Pour mener à bien son objet social, l'association pourra notamment signer des baux locatifs et souscrire des assurances locatives ou multi-risques.

Elle pourra, si besoin, accompagner les migrant-e-s vers les structures d'aide sociale ou vers toute structure ou profession d'aide et de conseil juridique aux étrangers.

## Proposition de modification des statuts

### Nouvelle rédaction article 9 – conseil d’administration

L’association est gérée de façon collégiale par un conseil d’administration.

#### 9-1 Composition du conseil d’administration

Le conseil d’administration est composé de ~~2~~ **3** à 15 personnes, adhérentes de l’association depuis au moins 3 mois et à jour de leur cotisation.

#### 9-2 Désignation et durée du mandat des membres du conseil d’administration

Les candidatures des adhérent.e.s sont recueillies par le conseil d’administration qui les soumet pour approbation à l’assemblée générale.

Les membres du conseil d’administration sont élus par l’assemblée générale pour une durée d’un an. Ils sont rééligibles.

## Proposition de modification des statuts

### 9-3 Rôle et pouvoir du conseil d'administration

Le conseil d'administration assure le fonctionnement général de l'association.

Il est chargé de la conduite collective des projets en cours et participe à la mise en place des orientations et actions prévues par l'assemblée générale dans le respect des valeurs et dispositions des présents statuts.

Le conseil d'administration organise la collecte et la gestion des fonds dont cotisations, subventions et autres apports. Il paye les charges nécessaires au bon fonctionnement de l'association. Il fait régulièrement le point sur la situation financière de l'association et supervise sa comptabilité.

Le conseil d'administration décide des frais liés à l'hébergement d'urgence pris en charge par l'association et fixe le budget annuel dédié à cette prise en charge.

Le conseil d'administration présente un bilan moral et financier annuel à l'assemblée générale des adhérents.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'association. Il peut agir en toute circonstance en son nom.

## Proposition de modification des statuts

Il peut désigner un ou plusieurs des membres pour représenter l'association dans tous les actes de la vie civile. Chacun de ses membres peut ainsi être habilité à remplir, au cours d'une période déterminée, toutes les formalités de déclaration et de publication prescrites par la législation et tout autre acte administratif nécessaire au fonctionnement de l'association et co-décidé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est l'organe qui représente légalement l'association en justice. En cas de poursuites judiciaires, les membres du conseil d'administration en place au moment des faits prendront collectivement et solidairement leurs responsabilités devant les tribunaux compétents.

### 9-4 Fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit autant de fois que nécessaire pour mener à bien ses missions. Il se réunit aussi toutes les fois qu'il y est invité par au moins deux de ses membres. La présence d'au moins la moitié du conseil d'administration est nécessaire afin qu'il puisse délibérer valablement, sauf cas de force majeure avéré.

## Proposition de modification des statuts

### 9-5 Mode de décision

Les décisions du conseil d'administration sont prises par consensus de tous les membres présents à la réunion. Les membres absents ne peuvent pas se faire représenter.

En cas d'échec du processus ~~de consentement~~, un vote pourra être effectué sur proposition d'un des membres du conseil d'administration à la majorité des membres présents.

### ~~ARTICLE 10 – Réunion du conseil d'administration~~

~~Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les six mois, et chaque fois qu'il est convoqué par son, sa président-e, ou sur la demande du quart de ses membres.~~

~~Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président-e est prépondérante.~~

### Suppression de l'article 10

## Proposition de modification des statuts



### ARTICLE 10 – Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés. L'assemblée générale se réunit chaque année civile. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par le **conseil d'administration**. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

**Un membre du conseil d'administration** ~~Le Président-e est assisté des membres du comité,~~ préside l'assemblée. Un bilan des activités et des aides apportées est présenté et soumis au vote.

**Un membre du conseil d'administration** ~~Le trésorier-e~~ rend compte de la gestion financière de l'association et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée générale.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, ~~au scrutin secret,~~ des membres sortants du conseil d'administration.

Les décisions de l'assemblée générales **sont soumises au vote à la majorité des membres présents ou représentés.**

**Les membres absents sont représentés par procuration remise à un membre présent. Un maximum de cinq procurations par personne est accepté.**

**L'élection des membres du conseil d'administration est faite à bulletin secret si l'un des candidats à l'élection le demande**

## Proposition de modification des statuts



### ARTICLE 11 – Assemblée générale extraordinaire

Si besoin ou sur la demande de la moitié plus un des membres adhérents, le président **conseil d'administration** peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 10.

### ARTICLE 12 – Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être préparé par le Conseil d'administration et adopté par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

### ~~REGLEMENT INTERIEUR~~ **Suppression mais voir articles 9-1 et 10**

~~R-1 Pour voter et être éligible, il faut être membre de l'association depuis trois mois et être à jour de sa cotisation.~~

~~R-2 Le vote par procuration remise à un-e adhérent-e est admis ; personne ne peut détenir plus de cinq mandats.~~

## Proposition de modification des statuts



### ARTICLE 13 – Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

La version définitive adoptée (à l'unanimité moins une abstension) par l'AG extraordinaire du 27 avril 2026 est téléchargeable

En suivant ce lien : [STATUTS](#)

# ASSEMBLEE GENERALE

27 avril 2026

Chambéry



**174 adhérents ont été convoqués à cette AG**

# Programme

**A - Rapport Moral**

**B - Rapport d'Activité**

*Familles - Jeunes – Festivités - Les Antennes*

**C – Rapport financier**

**D - Renouvellement du Conseil d'Administration**

*Pôt et Echanges*

# Rapport Moral (1)

## POUR UN DÉBAT MORAL EN GUISE DE RAPPORT

**Nous vivons désormais dans un contexte mondial très éloigné de nos valeurs**, où la valeur de la vie humaine semble aléatoire. Nous le savions, mais ce qui se profilait à l'arrière-fond de nos consciences s'impose désormais dans une lumière crue : le respect de la vie humaine est une variable parmi d'autres.

Que ce soient les migrant.es sacrifié.es en mer, que ce soit tel ou tel peuple victime de frappes indistinctes, chaque jour nous lisons le décompte des morts dans quelque pays plus ou moins lointain, à telle frontière.

Pour ce qui est du seul champ des migrants nous lisons avec effroi les chiffres des morts aux frontières

Selon les chiffres de l'Organisation internationale des migrations ([OIM](#)), plus de 67 000 personnes sont mortes ou disparues sur les routes migratoires entre 2014 et septembre 2024.

La mer Méditerranée est la frontière la plus meurtrière au monde. Entre 2014 et 2024, plus de 30 000 personnes y sont décédées ou disparues lors d'une traversée vers l'Europe.

## **La priorité donnée au contrôle migratoire plutôt qu'au sauvetage a des conséquences, et soulève la question de la responsabilité des États face à leur obligation de sauvetage**

En mars 2026, nous apprenons selon une source judiciaire qu'un juge va être désigné pour enquêter sur l'action de l'ancien directeur de Frontex, Fabrice Leggeri, soupçonné de complicité de crimes contre l'humanité et de torture. (Journal le Monde 24 mars 2026)

Évidemment, nous pourrions souhaiter que les drames évoqués soient évités et que tout un chacun puisse quitter librement son pays et y revenir à loisir. Mais ce monde n'existe pas ; des contrées entières voient richesses et libertés saccagées.–Personne ne quitte son pays, définitivement par plaisir. Personne n'entreprend le pénible et dangereux voyage de l'exil sans raison ou contrainte sérieuse. Et tout un chacun ne peut pas, même après un refus de titre de séjour s'en retourner sans risque chez soi.

# Rapport Moral (2)

## **Des politiques adoptées au niveau européen**

- pour délocaliser « l'accueil des demandeurs d'asile » ou plutôt le tri dans des pays tiers
- . Pour faciliter les reconduites au pays

## **En France, des lois et des pratiques qui vont dans le sens des droites extrêmes.**

Nous voyons des textes de loi qui ne permettent plus de régulariser ou fort peu

-Loi de janvier 2024 dite loi G.Darmanin avec l'ouverture utopique des métiers en tension

- Circulaire de B.Retailleau en janvier 2025 :7 ans de présence en France sans aucune OQTF et abrogation de la circulaire Valls de novembre 2012.

-Nous voyons en outre des négligences graves, priver de leurs droits des personnes en règle sur notre territoire à tel point que l'actuel ministre de l'intérieur tente par une circulaire récente d'y mettre bon ordre

## **Une offensive « culturelle » ...**

**Des médias rachetés par des milliardaires aux idées d'extrême-droite** permettent de divulguer des idées de préférence nationale, d'insécurité liée aux migrants, de submersion migratoire.

**Alors que l'Europe vieillissante et la France en panne de natalité, en dehors de toute générosité,** auraient tout simplement besoin de l'apport de ces personnes migrantes.

L'idéologie d'extrême-droite, car c'est une idéologie et non pas un rationalisme, s'oppose à leur venue ou à leur régularisation.

L'Italie de Madame Méloni a prétendu régulariser pour satisfaire le patronat ; mais a mis en réalité en place des textes tellement complexes que les objectifs de régularisation ne sont absolument pas atteints

L'Espagne en revanche, quatrième force économique de la zone euro, consciente de ses besoins économiques et démographiques a lancé dans un plan de régularisation de 500 000 personnes déjà présentes depuis 5 mois sur son territoire.

# Rapport Moral (3)

## **L'ultra-libéralisme et le renoncement aux constructions utiles de logements sociaux.**

Notre tentative d'aide aux personnes fragilisées s'inscrit aussi dans un paysage d'accès à un toit très dégradé. Voici quelques chiffres repris du rapport de la « Fondation pour le logement des personnes défavorisées » : en France, 1,1 millions de personnes sont à la rue ou en hébergement d'urgence ou chez un tiers ; un chiffre assez invisible, de l'ordre de 590 000, est celui des personnes hébergées chez des tiers non apparentés. Les sans domicile fixe sont estimés à 350 000, un nombre qui a doublé en quinze ans. Dans la France de 2024, 912 personnes sont mortes à la rue dont 31 enfants de moins de quatre ans.

Le manque de construction de logements sociaux neufs laisse 2,8 millions de demandes en attente.

Les rares familles régularisées peinent à entrer dans le logement de droit commun, par manque général de l'offre.

## **Face à un ordre mondial prédateur et des politiques européennes et françaises qui pour le dire a minima se droitisent, comment pouvons-nous maintenir le cap ?**

**Le plaidoyer** : il est certain que les actions quotidiennes sont tellement prenantes que nous faisons peu de plaidoyer, terme en usage dans les grandes associations. Nous aidons, nous fédérons dans l'action ; mais nous ne nous sommes pas donné comme objectif et capacité celle de convaincre au-delà de nos cercles sympathisants. C'est sans doute ce qui nous manque, alors que nous devrions nous engager fortement contre les discours disqualifiants. Les grandes associations nationales prennent parole sur la place publique. Mais au niveau local, pourrions nous le faire, préparer et présenter nos arguments ?

# Rapport Moral (4)

## L'action

### **Pour ce qui est l'action en revanche nous sommes meilleurs**

Le réseau savoyard des associations fonctionne bien

Nous sommes confortés par de bonnes relations avec les Service publics, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'éducation, et lorsque l'on participe à Migrants' scène, on s'aperçoit qu'il y a de riches relations avec les services de la culture.

Nous sommes aussi en lien avec des associations qui ont vocation à service public comme la Sasson, qui gère et héberge dans le cadre du 115.

**Nous œuvrons au sein d'un relationnel associatif riche et souple**, où chacun peut appeler joindre l'autre facilement pour un conseil ponctuel ou pour une action commune.

A l'initiative de la Cimade des actions de veille sur la frontière, se sont mises en place.

Et au quotidien, un mailing restreint d'échange sur les personnes à la rue intitulée PAR73 témoigne de la volonté de ne pas laisser se propager le phénomène des personnes qui dorment dehors

**Dans cet engagement, qui exige de régler les problèmes quasi quotidiens**, comment attirer la jeunesse qui a besoin de grands élans, de grands espaces, de grandes actions où déployer son dynamisme, alors que nous avons besoin de transmettre le flambeau et que le combat de fond soit porté.

Au-delà de nos réussites et de nos limites, cet engagement certes local des associations amies témoigne d'une société qui n'a pas renoncé aux valeurs de la République, en particuliers à la belle idée de Fraternité. Ce que nous faisons ici à petite échelle en Savoie revendique le respect de notre propre humanité comme la reconnaissance de l'humanité de toutes les personnes qui viennent vers nous.

Modestement à notre échelle, nous nous opposons à la résistible ascension des sombres théories.

Nous avons à amplifier notre capacité de résistance, puisqu'il s'agit bien de cela.

**Nous étions des humanitaires, des aidant.es, des accueillant.es, des bienveillant.es, mais nous sommes mis en demeure de devenir des résistant.es et nous devons l'assumer modestement, sereinement et fermement.**

# Hébergement des familles

## DES REUSSITES, DES JOIES, DES ESPOIRS

- 5 familles ont obtenu leur titre de séjour en 2025
- Des employeurs qui maintiennent l'embauche de personnes non régularisées
- Des réussites scolaires
- Des rencontres, repas et fêtes partagés
- Des échanges positifs et concertations interassociatifs
- La création d'un collectif d'associations PAR 73

- 17 familles hébergées soit 56 personnes
- Dont 13 mineurs.

# Hébergement des familles

## Des difficultés, des craintes

### ▶ PERTE DE LOGEMENTS

- fin de contrat, récupération par les propriétaires

### ▶ MANQUE DE LOGEMENTS

- réponses négatives des communes à quelques rares exceptions
- marché de l'immobilier en crise
- refus des agences de louer à des personnes non régularisées ou à revenus modestes
- logements sociaux en attente depuis plusieurs années
- souhait des familles de rester sur Chambéry

### ▶ REGULARISATIONS TRES ALEATOIRES

- 17 familles hébergées soit 56 personnes
- Dont 13 mineurs.

# Hébergement des familles

## Un constat

⚠ Nous ne pouvons plus répondre favorablement à de nouveaux accueils

Et pourtant ... La demande persiste.

- **17 familles** hébergées soit **56 personnes**
- Dont **13 mineurs**.

# Jeunes

**27 jeunes pris en à charge**  
*à date (avril 2026)*

**3 filles, 24 garçons**  
**7 mineurs, 20 majeurs**

- *1 en apprentissage*
- *4 en UPE2A*
- *10 en CAP*
- *2 en Bac Pro*
- *2 en Seconde technique*
- *8 plus scolarisés*

# Jeunes

## JEUNES EXILÉ.ES EN DANGERS

Que signifie 2025 pour les mineur.es non accompagné.es ?

Comme en 2024, nous constatons une moindre arrivée de mineur.es en France et en Savoie et par rebond une moins grande arrivée vers nous. A cela s'ajoute, la sévérité des décisions de justice à Chambéry qui peut expliquer des départs immédiats dès le refus de reconnaissance de minorité.

Hébergement Le réseau d'accueil bénévole permet de faire face aux urgences lors des sorties inopinées du Conseil départemental. En revanche nous allons manquer d'accueil bénévole sur des durées longues, en particuliers pour les mineurs devenus de jeunes majeurs.

Des jeunes gens arrivant qui ne correspondent pas aux capacités d'accueillir de SSM.

Cela arrive pour divers motifs, mais les informations quant aux documents et procédures sont toujours fournies, les mises en contact avec d'autres lieux ressource établis.

**Les actes d'état civil :** les Conseils départementaux devraient engager le processus d'accès aux états civils. Peu le font. C'est un engagement long et ingrat. Il semble que les familles rassurées par la scolarisation ne se préoccupent plus des papiers. Dilemme pour nous !

Le poids des réseaux de traite des êtres humains.

Nous sommes impactés par le retrait provisoire de l'Amicale du Nid faute de subventions suffisantes.

Lors de la rencontre le 1er Octobre 2025 avec Madame la Préfète, nous avons soulevé cette grosse difficulté

# Jeunes

## LES RECOURS

En 2025, seuls trois jeunes ont été réadmis à l'Aide Sociale à l'Enfance sur décision de juges. L'un venu de Paris a eu une décision favorable de la juge des enfants de Paris, les deux autres ont reçu une réponse favorable in extremis en appel. Aucune réadmission définitive en 2026.

Conséquence, nous avons maintenant davantage de jeunes majeur.es que de mineur.es.

Les ancien.nes mineur.es isolé.es non reconnu.es sont devenu.es des majeur.es, jamais pris en charge par le conseil départemental ; ils se trouvent, actuellement, sans perspective de régularisation à leur majorité. Madame la Préfète questionnée en octobre nous a exposé le traitement favorable réservé aux seul.es jeunes majeur.es étranger.es isolé.es issu.es de l'ASE\*.

**Asile :** Trois demandes d'asile de jeunes devenus majeur.es ; elles sont justifiées, SSM ne présente pas de dossiers infondés. Déjà deux refus de l'OFPRA\*. Une juriste bénévole de SSM les prépare à chaque étape et donc maintenant aux recours devant la CNDA\*. Ils auront alors un.e avocat.e. Espérons !

# Jeunes

## SANTÉ

Bilans de santé complet et vaccinations faits sous l'égide de l'association ; opération, greffe, rééducation mais aussi suivis réguliers préventifs pour certain.es, alertes douleurs vives pour des jeunes qui ont eu des parcours traumatiques. Besoin absolu du soutien de l'association Psymobil dans des procédures qui réactivent des souvenirs douloureux. Nos chances portent des prénoms au sein de SSM ; nos chances tiennent aussi à des équipes médicales dont l'éthique humaniste est sans faille.

### Enjeux :

- **Difficultés psychologiques** : Certains ou certaines des jeunes sont dans des suites de trauma important. Leur souffrance psychique peut être prise en charge par les soignant.es de Psymobil.
- Quelques cas aigus : opération, traumatologie.

### Lyliane et Marie-Pierre gèrent :

- Suivi et vaccination à l'arrivée
- Puis activation des dossiers AME
- Gestion des urgences.
- Gestion administrative.

## SCOLARITÉ

En Savoie, les jeunes non pris en charge par l'ASE peuvent être scolarisés. Un gros soucis cependant à la rentrée 2025, avec moins de places dans les formations professionnelles. Nous remercions les référents et références scolaires, qui nous permettent d'inscrire nos jeunes à l'école sans que nous devions tout gérer de leur quotidien. Un soutien scolaire est proposé par deux professeurs retraités, mais insuffisamment sollicités.

Ne pas pouvoir accéder aux formations en alternance ; se trouver contraint à chercher un emploi sans titre de séjour sont des situations déstabilisantes. Huit jeunes en 2<sup>me</sup> année de CAP ont obtenu leur diplôme avec mention Assez Bien, Bien et un Très Bien.

# Jeunes



## LOISIRS

Arrivée de Noa et Manon, deux bénévoles déjà expérimentées encouragent nos jeunes à rejoindre quelques activités de loisir : sport ou découverte culturelle.

Réponse à l'enquête statistique annuelle de Utopia 56 sur les Mineurs Non Accompagnés pour la Coordination Nationale Jeunes Exilé.es en danger ( CNJED).

L'UNICEF a proposé de reprendre cette enquête avec des outils plus performants. En France de l'ordre de 3200 mineur.es seraient à héberger dignement dans l'attente des recours. L'enquête fait apparaître des pratiques diverses selon les départements.

## **Participation à Migrant scène en Novembre 2025**

Sur les mineurs non accompagnés, intervention au Centre culturel de Myans après la projection du documentaire « Green Boys » 35 personnes Novembre 2025.

**Marrainages et Parrainages républicains le 6 décembre 2025** en mairie de Chambéry avec une prise de parole laissée aux associations et aux jeunes et à leurs parrains, marraines. SSM a fait parrainer plusieurs jeunes MNA non reconnus depuis cinq ans. Certain.es ont ainsi noué de belles amitiés.

**Sourions un peu. Depuis 2017**, nos « anciens » souvent repris par le Conseil Départemental sur jugement se sont mariés et installés sur le bassin chambérien où ils travaillent et sont devenu.es... «papa» ou «maman » !!! Un nouveau cycle de vie illuminé de mille sourires !

# Festivités-Evénement

## 1. Collectes

- Mercredi 2 avril à Monoprix pour les produits d'hygiène.
- Mercredi 20 août à Monoprix pour les fournitures scolaires.

## 2. Bal folk 🎵

- Samedi 15 mars à la salle Coeur de Mérande à Chambéry avec le Tutti
- de l'AMTRAD : Association pour la musique, la danse et le chant
- traditionnels, la Boîte à boutons et Gabriel Samuel et son diato.

## 3. Concert 🎵

- Samedi 5 avril : chants du monde par la chorale Kilig à l'église du
- Biollay.

## 4. Concert 🎵

- Samedi 24 mai : Divaganza à l'église du Biollay.

## 5. Forum des associations

- Samedi 6 septembre boulevard de la Colonne.

## 6. Pièce de théâtre 🎭

- Samedi 20 septembre : pièce de théâtre La Réunification des Deux
- Corées de Joël Pommerat à La Forgerie à Cognin avec Chapiteau Théâtre Compagnie

## 7. Repas à Villars-Sallet

- Samedi 27 septembre.

## 8. Marché de Noël

- Mercredi 17 et jeudi 18 décembre place Saint-Léger

## 9. Concert 🎵

- Dimanche 1 er mars 2026 : chants du monde par la chorale Kilig à la Sainte-Chapelle dans le cadre des Nuits de la Roulotte.

# Festivités-Evénement



# Festivités-Evénement

## Perspectives 2026

### 1. Concert de harpe celtique 🎵

- le vendredi 22 mai à 18 heures à l'église du Biollay et que nous

### 2. Marché des Continents :

- Samedi 13 juin 2026 au Parc du Verney.

### 3. Bal folk 🎵

- Dimanche 13 septembre à la salle Coeur de Mérande à Chambéry

### 4. Participerons au **Forum des associations**

- le samedi 5 septembre de 11 heures à 18 heures.

### 5. Pièce de théâtre 🎭

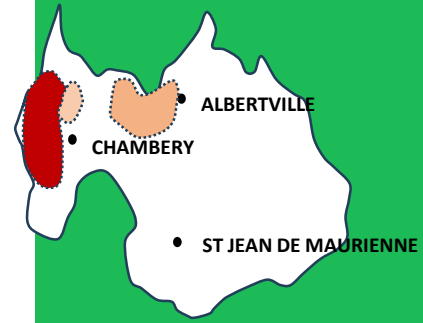
- Samedi 19 septembre : pièce de théâtre à La Forgerie à Cognin avec Chapiteau Théâtre Compagnie

# Plateau de Leysse

- **Accueil jeunes** : 2 jeunes internes dans 2 groupes de familles + le soutien d'un jeune majeur toujours en procédures de demande de titre de séjour. Les démarches sont en cours pour accueillir un 3ème jeune
- **Weekend théâtre « Merci Simone »**  
**12-13 avril 2025**  
Environ 230 personnes aux 2 séances et une recette d'environ 3 000 € au profit de SSM
- **Soirée festive dans le cadre de Migrant'scène** avec un film (SOS Méditerranée), expos et stands de livres avec auteurs, repas et bal folk. La formule rencontre un beau succès, tant en termes de contenu très apprécié que de recettes (env. 2 500 €)



# SSMA - Avant Pays savoyard/Aiguebelette



Le nombre d'adhérents est stable, 43 personnes.

## Commission Hébergement 🏠

- Une mère et sa fille en collège à Pont sont accompagnées et de plus en plus autonomes.
- **8 jeunes :**
  - **4 jeunes devenus majeurs** en 2025 ,l'un d'entre eux est pris en charge par le département en décembre.
  - 1 jeune a déposé une **demande d'asile** en avril 2026.
  - 1 jeune est en **recherche d'emploi** ( arrêt de la scolarité).
  - 1 jeune est en **1ere année de CAP** en maintenance de machines agricoles, logé par la paroisse de Pont.
  - **1 jeune est en alternance**, bac pro cuisine, logé par une seule hébergeuse.

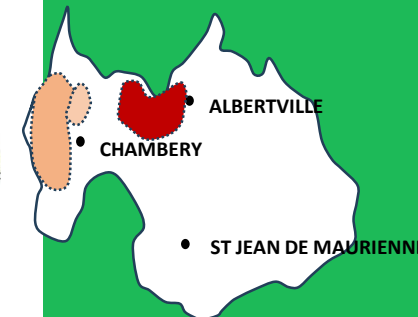
## Commission Festivités 🎉🎵

- Nous avons commencé l'année avec un **bal folk** en janvier avec les groupes Accordevents et Tutti.
- Nous avons participé **au forum des associations de Novalaise** et avons aussi participé au festival Migrants 'scène à St Alban de Montbel : Belle réussite et beau partenariat.
- **Le collectif de la Bridoire** accompagne des réfugiés, en demande d'asile (soutien scolaire, organisation de loisirs, alphabétisation).

## Perspectives 2026

L'équipe est en réflexion sur le sens à donner à notre action. Nous constatons un **manque de renouvellement des personnes** dans les commissions et au bureau.

Un petit groupe de personnes bénéficie d'une supervision par une psychologue qui vient gratuitement de Lyon , une fois par mois. Nous lui payons ses déplacements. Beau partage d'expériences et meilleure compréhension de notre engagement auprès des personnes en exil.



# Combe de Savoie

## 1/ Suivis familles (4)

- 1 albanaise régularisée mais nous sollicite toujours ; 1 kososvare ayant obtenu son TS qui vient de déménager à Albertville, une saisonnière Marocaine, une géorgienne dont nous venons de déposer un dossier d'AES/métier en tension.
- 2 jeunes : un ivoirien pour dépôt dossier pref + un arménien (formation français...)
- Plusieurs demandes d'accompagnements ponctuels pour des personnes du CADA dont famille Angolaise, algérienne (trajets, médecins, divers...)

## 2/ Participation évènements 2025 :

- Manifestation du 16 mai sur enterrement des droits en interasso ; repas avec participation à Villard Sallet le 27 septembre; Migrant'scène avec 1 intervention à Ecole en Bauges le 13/11 (film The Pickers), 2/Montmélian (avec le Secours Catholique) 3/ au Châtelard avec la Cimade le 6/12

## 3/ Activités et partenariats à St Pierre d'Albigny :

- Avec le centre socio culturel : ateliers langage et repas partagés, 3 réunions en 2025 avec mairie/CCAS + Cada+ restau du cœur+ centre socio culturel + police municipale.
- De nombreux contacts avec Ph. Grisard pour suivis des dossiers des salariés/ étrangers et la mise en place de la vente des vins « Sans Eux » tout au long de Migrant 'scène.

# Rapport Financier

## Compte de résultat 2025 - CHARGES

Charges	
<b>60-Achat</b>	<b>39 056 €</b>
Frais manifestations	1 870 €
Allocation autonomie familles et jeunes	8 917 €
Achats divers pour vivre (Repas, coiffeur...)	9 254 €
Frais des établissements scolaires	10 955 €
Frais téléphone	1 401 €
Fournitures scolaires	1 832 €
Habillement	1 900 €
Autres achats	2 927 €
<b>61 - Services extérieurs Logements</b>	<b>60 954 €</b>
Hébergement d'urgence	3 335 €
Factures de fluides	18 251 €
Forfait d'hébergement	6 144 €
Hébergement jeunes (Serbie et familles)	18 754 €
Location Barberaz	8 694 €
Assurance	5 776 €
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>11 870 €</b>
Fournitures administratives - fonctionnement asso	767 €
Frais bancaires	262 €
Transport bénévoles	2 492 €
Transports jeunes et familles	3 398 €
Frais de papiers timbres photos et déplacements (jeunes)	4 122 €
Frais de santé	829 €
<b>67- Charges exceptionnelles</b>	<b>5 005 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>116 885 €</b>

# Rapport Financier

## Compte de résultat 2025 - Produits

Produits	
70-Manifestations festives	10 855 €
74- Subventions communes	1 860 €
75 - Autres produits de gestion courante	115 325 €
Cotisations	3 580 €
Dons	76 219 €
Dons anonymes	1 065 €
Abandons	15 390 €
Participation des migrants aux charges	16 914 €
Remboursements dettes divers	2 157 €
76 - Produits financiers	284 €
77 - Produits exceptionnels	6 467 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>134 791 €</b>

**TOTAL DES CHARGES** 116 885 €

**TOTAL DES PRODUITS** 134 791 €

**Résultat** 17 906 €

RECUS FISCAUX 2025			312
COTIS	DON	ABANDON	Total
3580	76219	15390	95189

### BUDGET 2026

Décision d'inscrire au budget 2026 :

Hébergement d'urgence : **2 000€**  
(en plus des dons fléchés)

Formation des bénévoles : **1 000€**

Maintien de la cotisation à 20€

# Rapport Financier Bilan

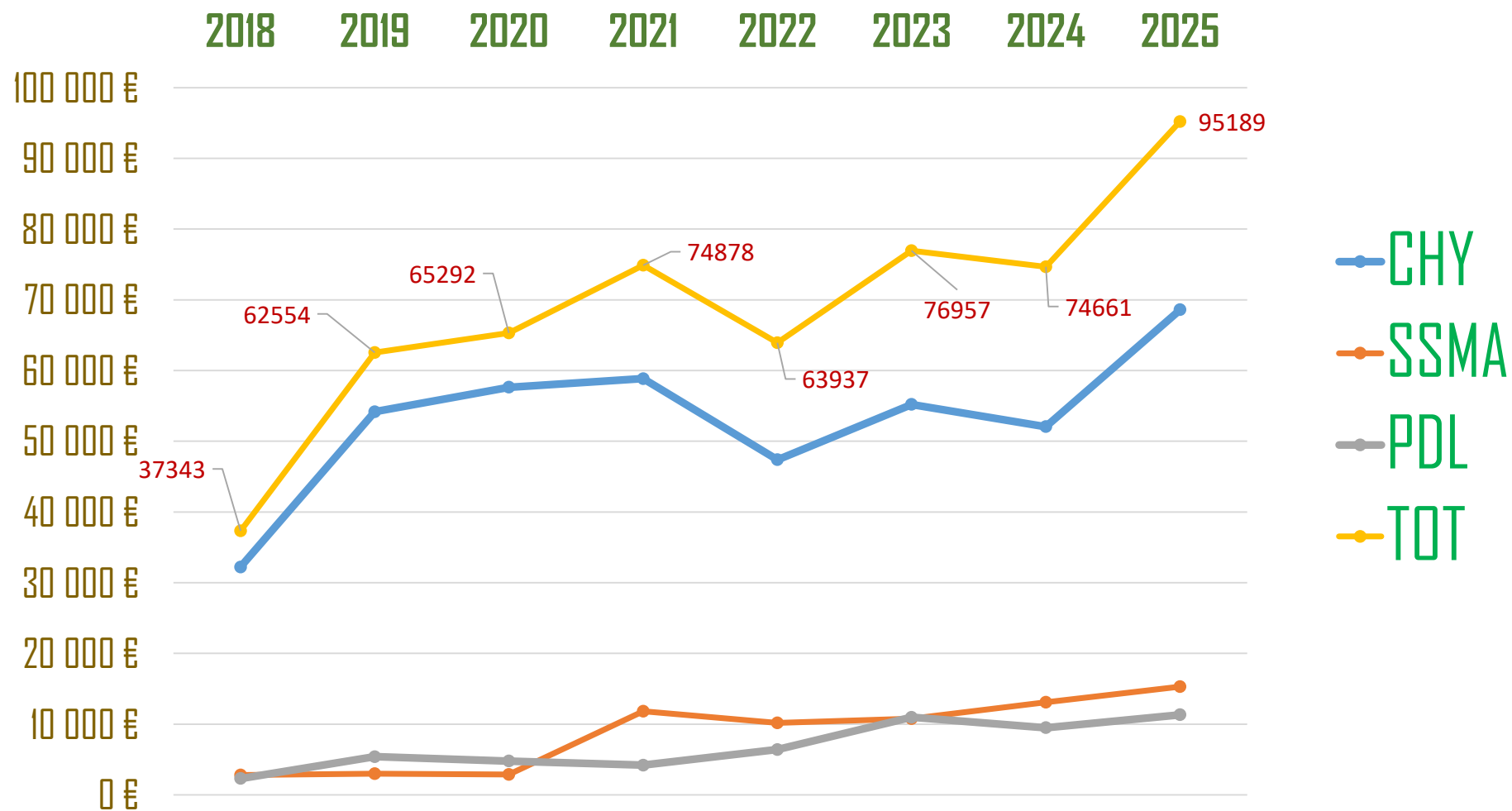


<b>Actif</b>	Net	Net
Cautions	674,64 €	
<b>Actif Immobilisé</b>	<b>674,64 €</b>	
Créances	4 654,21 €	1 455,00 €
<b>Disponibilité Trésorerie</b>	<b>54 206,22 €</b>	<b>41 347,81 €</b>
- CM1 - Chambéry	10 853,07 €	13 427,29 €
- CM4 Chambéry compte jeunes	333,87 €	2 698,97 €
- Caisse Chambéry	757,70 €	707,70 €
- "Caisse" Carte Transcash	132,07 €	169,57 €
- CM2 SSMA	7 290,59 €	9 331,36 €
- CM3 Plateau de Leysse	7 490,91 €	5 164,91 €
- Compte Livret	27 348,01 €	9 848,01 €
<b>Actif Circulant</b>	<b>58 860,43 €</b>	<b>42 802,81 €</b>
<b>Total général</b>	<b>59 535,07 €</b>	<b>42 802,81 €</b>

<b>Passif</b>	N	N-1
Report à nouveau	38 721,86 €	28 951,25 €
<b>Excédent ou Déficit</b>	<b>17 905,82 €</b>	<b>9 770,61 €</b>
<b>Situation Nette</b>	<b>56 627,68 €</b>	<b>38 721,86 €</b>
Dettes Fournisseurs	2 907,39 €	4 080,95 €
<b>Dettes</b>	<b>2 907,39 €</b>	<b>4 080,95 €</b>
<b>Total général</b>	<b>59 535,07 €</b>	<b>42 802,81 €</b>

# Rapport Financier

## Evolution des reçus fiscaux sur 8 ans



# Vote des résolutions

## **RESOLUTION : N° 1**

Le rapport moral tel que présenté est approuvé à l'unanimité

## **RESOLUTION : N° 2**

Le rapport financier tel que présenté est approuvé – 1 abstention

## **RESOLUTION N° 3**

Le rapport d'activité tel que présenté est approuvé à l'unanimité

# CONSEIL D'ADMINISTRATION



<b>BALAS Armelle</b>	Hébergement
<b>BENAND Agnes</b>	Festivités
<b>BERTHO Mireille</b>	Jeunes - Hébergement
<b>CARACO Sylvie-Anne</b>	Festivités
<b>LECOQ Isabelle</b>	SSM-Plateau de Leysse
<b>COSTE Paul</b>	Trésorier
<b>GROSDIDIER Benoît</b>	Hébergement
<b>LEFEBVRE Thomas</b>	Jeunes
<b>MARTINEZ Catherine</b>	SSM Aiguebelette - Jeunes
<b>MUDRY Marie Pierre</b>	Jeunes - Santé
<b>PACCOUD Liliane</b>	Jeunes
<b>SIMONET Roger</b>	Secrétaire
<b>TURPIN Geneviève</b>	SSM St Pierre d'Albigny

Possibilité d'intégrer le CA en cours d'année après implication dans une commission.

MERCI DE VOTRE ATTENTION ET DE  
VOTRE IMPLICATION !

